



COMPTE RENDU DE LA CCI DES 3 et 4 FEVRIER 2012

Présents : Pour la FFME : Norbert Apicella.

Pour la FFS : Jean-Pierre Holvoet, Serge Fulcrand, Marc Boureau, Jean-Louis Giardino.

Pour la FFCAM : Olivier Gola, Gilbert Djurakdjian

Absents excusés : Gildas Aubry de Maraumont, Pierre-Henri Paillason, Gaël Moisson, Laurence Tanguille, Eric Alexis, Nicolas Raynaud, Pierre Faivre, Didier Rappin.

Absents : Pierre You, Michel Hernandez, Philippe Vergé

Démission de Stéphane Pompier

Le secrétaire général informe la CCI de la démission de Stéphane Pompier et des raisons de celle-ci exprimées dans un courrier de Didier Rappin. Les présents regrettent cette démission et remercient Stéphane pour le travail accompli.

Compte tenu de cette démission et du décès de Marc Ducès, Didier Rappin a transmis la nouvelle liste des représentants de la FFCAM à la CCI.

1 – Lettre de mission de la CCI : L'absence des présidents et de la plupart de leurs représentants ne permet pas de finaliser ce courrier. De ce fait, les présents s'interrogent sur l'opportunité de soumettre cette lettre à la signature des présidents à quelques mois du renouvellement des Conseils d'administration. Néanmoins, il conviendra de reprendre ce courrier juste après le renouvellement des instances dirigeantes des 3 fédérations pour que soient précisément définies les missions de la CCI ainsi que celles des CCID et CCIR. La signature d'une telle lettre de mission devrait aider les CCID et CCIR dans leur recherche de subvention auprès des collectivités locales.

La question des demandes de subvention des CCID et CCIR les préoccupe beaucoup et semble être un frein à leur création.

Il est proposé de procéder à ces échelons comme au niveau national, où les dépenses sont réparties entre les 3 fédérations en intégrant dans les plans de développement des Comités départementaux ou régionaux, qui doivent accompagner la demande de subvention CNDS, les actions liées au canyonisme et validées en CCI.

2 – Délégation canyonisme. La FFME et la FFS, contrairement à ce qui avait été indiqué dans le précédent compte rendu présenteront chacune un dossier de demande de délégation pour le canyonisme..

3 - Site de la CCI www.canyonisme-cci.com.

Le secrétaire général a transmis à chacune des fédérations le cahier des charges et les 3 devis nécessaires concernant la construction du site de la CCI ainsi que le bon pour accord afin que les travaux puissent commencer. Or aucune des fédérations n'a transmis le bon signé



accompagné du tiers de la somme totale. Une relance sera donc effectuée et chaque fédération recevra une facture indiquant la part qu'elle doit acquitter.

4 – Point sur l'organisation du RIF à la Réunion.

Les choses avancent. Une demande de devis auprès de l'assureur de la FFS est en cours pour les non fédérés.

Afin de couvrir sa responsabilité l'organisateur du RIF est invité à faire signer à chaque participant un document dans lequel il reconnaît avoir eu connaissance des risques liés à l'activité et s'être vu proposé une assurance couvrant ceux-ci. Il est également nécessaire de demander une attestation d'assurance avec le dossier d'inscription. Afin que puisse éventuellement se mettre en place le paiement en ligne, le secrétaire général sollicitera le salarié de la FFS chargé des questions informatiques afin qu'il prenne contact avec Fred Nardin et lui indique la procédure à suivre.

En l'absence d'un site de la CCI, il sera demandé aux 3 fédérations de mettre sur leur site un lien vers le site du RIF 2012 : <http://rif-2012.france-canyon.org/>.

La CCIR nouvellement créée à la Réunion et organisatrice du RIF 2012 attend beaucoup des fédérations pour préserver l'accès aux canyons situés dans le Parc. Cette préservation de l'accès aux sites dépasse d'ailleurs largement la pratique du canyonisme et concerne également d'autres activités de nature. Il est donc essentiel de profiter de ce RIF pour rencontrer le Directeur du Parc et les élus afin d'engager des négociations pour maintenir ouvert l'accès aux canyons.

Avant le RIF, dès que seront connus les représentants de chaque fédération qui se rendront à la Réunion, il est proposé de provoquer une réunion entre ceux-ci et la CCI pour définir les interventions et la stratégie à mettre en place. Si nous ne voulons pas voir se reproduire ce qui s'est passé à la Guadeloupe ou à la Martinique, il convient de se mobiliser et de soutenir de tout notre poids nos amis réunionnais.

6 – Création d'un PPT, outil d'aide pédagogique dans la gestion des risques en canyon (Serge Fulcrand, Norbert Apicella, Didier Rappin)

Bien qu'inscrit depuis longtemps dans le plan d'actions de la CCI ce point n'a pas avancé. Norbert Apicella a de nouveau transmis au groupe de travail les diaporamas en sa possession.

7 - Réalisation et diffusion de la plaquette canyonisme et sécurité en ligne et papier : Devis ? Annonceurs ? (Norbert Apicella)

La société Nota Bene a fait parvenir un devis pour la conception, la réalisation, les maquettes et les épreuves de contrôle d'une plaquette de 8 pages en format plié 105mm/150mm.

Le prix pour 50000 exemplaires est de 2950 € HT.

Nous disposons déjà d'un accord de la société Petzl pour l'insertion d'une publicité pour un montant de 1800 € HT. Le Vieux Campeur devrait répondre positivement (à confirmer) pour une page à 1800 € HT, EDF et BEAL ont décliné, EXPEN'a pas répondu.

La CCI examine le contenu de chacune des pages de cette plaquette dont la maquette sera reprise en totalité. Il s'agit à la fois de proposer un contenu attrayant, tout en alertant le grand public sur la nécessité d'aborder cette activité en respectant le milieu et selon des règles de sécurité indispensables. Le projet de l'imprimeur sera soumis pour avis à chaque fédération. La sortie de la plaquette est prévue pour fin avril 2012.



Chaque fédération se charge de distribuer ces plaquettes dans son secteur géographique et en assume le coût tel que prévu dans le budget initial.

FFME : 13, 84,83,06,05,04 2A et 2B + Polynésie et Nouvelle Calédonie,

FFCAM : 07,26,69,38,42,01,74,73

et FFS : 64,65,31,09,66,34,48, 11 +Région parisienne, Réunion et Antilles.

La FFME se charge de l'aspect financier et facturera à la FFS et à la FFCAM le tiers du coût total déduction faite de l'apport des sponsors. Une demande de devis sera faite pour disposer de présents.

Norbert Apicella après avis des 3 fédérations signera le Bon à tirer

8 – Relance de la démarche IUAA (FFCAM)

Selon les informations transmises par Nicola Raynaud via Didier Rappin, le président et l'exécutif de l'UIAA ont changé. La direction de la FFCAM rencontre la nouvelle équipe dirigeante de l'UIAA le 3 février 2012. Le dossier CCI ne sera pas oublié, mais il semble qu'actuellement l'UIAA ne soit pas en mesure de coordonner des actions sur le canyon.

9 – Cahier des charges des RIF

Jean-Louis Giardino aidé de Gilbert Djurakdjian et Norbert Apicella se charge de reprendre le cahier des charges des RIF pour l'actualiser, le simplifier et l'améliorer.

Ce cahier des charges précisera notamment que les RIF sont ouverts à tous les pratiquants qu'ils soient ou non fédérés et traitera avec plus de précisions les questions d'assurance

Le travail sera présenté et validé à la prochaine réunion. Il prendra la forme d'un guide pratique à l'usage des organisateurs.

Les remarques et propositions formulées par Didier Rappin dans son courrier du 2 février seront transmises aux 3 personnes en charge de ce dossier.

10 – Mise en place d'une rencontre des professionnels : Il a été décidé de reporter à la prochaine réunion la décision d'une prochaine rencontre avec les professionnels en fonction notamment de l'avancée des travaux sur les études d'impact.

11 - Etude d'impact :

Vous trouverez annexé à ce compte rendu le courrier de Didier Cailhol Président de la commission scientifique de la FFS qui résume le contenu de la réunion du 18 janvier 2012 qui s'est tenue à Marseille.

La CCI a entrepris avec l'ensemble des acteurs une démarche d'évaluation aussi complète et objective que possible concernant les incidences de la pratique du canyonisme.

Ce protocole d'étude d'impact est important. Des études sur les canyons en Martinique devraient être mises en place prochainement, suite au projet de création de réserve biologique intégrale par l'ONF, avec qui j'ai pu échanger. Il semble nécessaire d'avoir des outils et une méthode validée.

Deux démarches expérimentales à partir des problématiques des gorges et des canyons vont être entreprises.

L'une dans les Bouches du Rhône, l'autre dans les Alpes maritimes.



A partir d'une collaboration avec l'Université de Provence, le laboratoire Dentes qui gère le master « gestion territoriale des risques naturels », la CCI, la Commission scientifique de la FFS et le CDS 13 mettent en place une démarche de typologie et de vulnérabilité des canyons sur le département.

Cette première étape de la démarche PEIPSEK (protocole d'étude d'impact de la pratique spéléologique sur les eaux karstiques) sera conduite par Nicolas Beurrier qui suit ce master, pour son travail de mémoire, sous la conduite de Rémy Chappaz, professeur des universités, spécialiste des aspects de formation et de médiation en biologie et géologie.

Claire LAGACHE sera référente pour la CCI et se chargera de la coordination avec les commissions canyonisme des 3 fédérations.

Dans les Alpes maritimes, c'est une médiation autour de la démarche PEIPSEK qui est proposée dans le cadre du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Préalpes de Grasse et Gorges du Loup ».

Participent à ce travail le CDS 06, le Comité de pilotage Natura 2000, l'Université de Savoie – Laboratoire EDYTEM et la Commission scientifique de la FFS.

Claire Lagache sera référente pour la CCI et se chargera de la coordination avec les commissions canyonisme des 3 fédérations.

12 - Réunion CCID - CCIR et CCIN

Du fait de la tenue du RIF 2012 à la Réunion, il est difficilement envisageable d'y lier une rencontre des CCID et CCIR.

Donc soit on n'en fait pas cette année, soit on la propose à une autre date à déterminer, soit la CCI nationale rencontre l'une des CCID ou CCIR existante pour évoquer avec elle les difficultés auxquelles elle est confrontée et les travaux qu'elle réalise.

Le secrétaire général contactera les responsables de la CCIR Rhône-Alpes, nouvellement créée pour leur proposer une rencontre. A l'ordre du jour de cette rencontre figurera l'organisation du RIF 2013.

13 – Questions diverses

Un arrêté municipal de la commune de Saint George les Bains en Ardèche interdit la pratique du canyonisme sous toutes ses formes, individuelle ou en groupe sur les canyons de Turzon.

Cet arrêté sera maintenu tant que les mesures de sécurité concernant la pratique de cette activité ne seront pas clairement définies par une convention.

Il reste donc des possibilités de négociation et des contacts vont être pris avec la mairie. Néanmoins la question d'un recours gracieux se pose compte tenu des délais pour contester un arrêté.

Suite à la contestation de l'AGESSEC concernant un premier projet d'arrêté préfectoral, le ru de Chaley a fait l'objet d'une étude d'impact commandée par la DDT à laquelle fait suite un nouveau projet de réglementation, voire d'interdiction. La situation est très délicate. L'AGESSEC est sur le coup ... A suivre

Canyonisme

Commission Canyon Interfédérale



La FFCAM n'étant pas en mesure d'assurer le secrétariat de la CCI, Jean-Pierre HOLVOET accepte de poursuivre son mandat à ce poste.

Prochaine réunion à Marseille les 22 et 23 juin 2012

Cette réunion débutera par un échange entre les représentants des 3 fédérations au RIF 2012 à la REUNION et la CCI pour définir les interventions et la stratégie à mettre en place concernant l'accès aux canyons de l'Ile.

Une consultation sur Doodle permettra à chacun de se déterminer par rapport à sa présence à cette réunion.

Jean-Pierre HOLVOET
Secrétaire général de la CCI